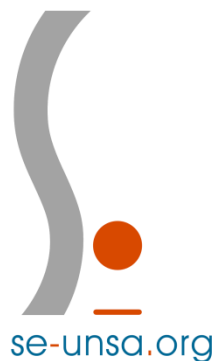


Bordeaux,
le 8 décembre 2021,



Cédrine Sancier
Secrétaire Départementale du SE-UNSA

à

Madame la Directrice académique des services
départementaux de la Gironde DSDEN de la
Gironde

Objet : alerte sociale concernant la période du 8 décembre 2021 au 28 janvier 2022.

Madame la Directrice académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa dépose, pour les personnels de l'Éducation nationale, une alerte sociale pour la période du 6 décembre 2021 au 28 janvier 2022 inclus. Cette alerte vise à, exiger que des mesures soient prises pour de rendre gérables et tenables l'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels au regard du contexte épidémique.

En effet, les nouvelles dispositions concernant le contact-tracing sans aucun délai de précaution et de gestion ainsi que le manque de personnels remplaçants rendent actuellement la situation intenable pendant cette 5ème vague épidémique, compte tenu par ailleurs de la recrudescence des autres maladies saisonnières et de l'épuisement professionnel qui se généralise.

Dans le cadre de cette négociation, nous souhaitons connaître :

- Les mesures qui sont prises pour préserver le cadre de travail des personnels du premier degré, en particulier des directrices et directeurs d'école.
- L'état des recrutements d'enseignants (Covid et hors-covid) envisagés.

De même, conformément à l'article 3- II -« 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice académique, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Cédrine Sancier
Secrétaire départementale du SE-UNSA



Section de la Gironde
33 bis rue de Carros
33800 Bordeaux
Tel : 05.57.59.00.30

33@se-uns.org <http://sections.se-uns.org/33>